Le retour des pratiques de baignade dans la Seine et les canaux parisiens : une nouvelle phase dans la reconquête des fleuves ?

The return of bathing in the Seine and canals of Paris: a new phase in the reclaiming of rivers?

Julia Moutiez

Laboratoire CRH-LAVUE UMR 7218 CNRS, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine (ENSAPVS), Université Paris-Nanterre (UPN)
julia.moutiez@paris-valdeseine.archi.fr

RÉSUMÉ

Cette communication se penche sur la double « reconquête » des cours d'eau urbains depuis une quarantaine d'années. D'un côté, les berges deviennent des espaces publics centraux des villes qu'elles traversent » (Pradel, 2010), de l'autre, le « milieu » aquatique est « restauré » (Thébault, 2019). Je fais l'hypothèse qu'une nouvelle étape de cette « reconquête » est en train d'être franchie, puisque cette division est remise en question par le retour de la baignade en eau libre dans les pratiques habitant·es et les politiques publiques. Je me pencherai sur le cas parisien (Moutiez, 2021) pour montrer comment la baignade urbaine enclenche un processus de publicisation (Moutiez, 2024; Terzi & Tonnelat, 2017) de l'espace fluvial dans son entier. L'ouverture au public de ces espaces passe par différentes phases de négociation, et l'élaboration de dispositifs de baignade formels et informels. Ceux issus de l'action publique, type « équipement » ou « évènement », conditionnent l'accès à l'eau par des limites de temps ou d'espace, tandis que ceux de type « pirate », informels, jouent sur la présence massive de personnes à l'eau pour déjouer temporairement la répression de cette pratique. Ces dispositifs se pérennisent sur place comme dans les imaginaires, et participent à réinterroger le partage des usages actuels des cours d'eau à différents niveaux. Cependant, l'interdiction de baignade est maintenue, et l'ouverture de ces espaces reste conditionnelle, contingente, incertaine voire révocable.

ABSTRACT

This paper looks at the dual 'reclaiming' of urban rivers over the last forty years or so. On the one hand, riverbanks are becoming central public spaces in the towns they run through (Pradel, 2010), and on the other, the aquatic 'milieu' is being 'restored' (Thébault, 2019). My hypothesis is that a new stage in this 'reconquest' is in the process of being reached, since this division is being called into question by the return of river swimming in the practices of residents and in public policies. I will look at the case of Paris (Moutiez, 2021) to show how urban bathing is triggering a publicization process (Moutiez, 2024; Terzi & Tonnelat, 2017) of the river space in its entirety. The opening up of these areas to the public involves various phases of negotiation, and the development of formal and informal bathing schemes. The 'equipment' or 'event' types, wich are mainly public authorities ones, condition access to the water with time or space limits, while the informal 'pirate' type relies on the presence of large numbers of people in the water to temporarily circumvent the repression of this practice. These bathing schemes are becoming more permanent, both on site and in people's minds, and partake in rethinking the actual river's distribution of uses at different levels. However, the ban on swimming is still in place, and the opening up of these areas remains conditional, contingent, uncertain or even revocable.

MOTS CLÉS

Baignade urbaine, Espaces publics, Politiques publiques, Publicisation, Reconquête

Urban rivers, Urban swimming, Public Spaces, Public policies, Publicization, Reclaiming

1. CONTEXTE

Dans la seconde moitié du XXe siècle, deux grands tournants politiques vont initier des transformations profondes de la gestion, l'aménagement, et plus généralement de la fonction attribuée aux cours d'eau urbains. D'une part les enjeux environnementaux deviennent un problème public considéré comme un fait global et plus seulement une série de crises localisées et isolées, d'autre part, des politiques importantes de requalification des espaces publics et de piétonisation commencent à être engagées face à un constat de dévitalisation des centres urbains avec le développement du trafic automobile.

En Europe et en Amérique du nord, un mouvement de « reconquête » des fleuves urbains voit le jour dès les années 1980. Souvent présentée sous l'angle de la piétonnisation, cette « reconquête » se situe à deux niveaux : d'un côté, les berges redeviennent des espaces publics centraux des villes qu'elles traversent et des lieux de sociabilité majeurs qui participent à créer des rythmes collectifs (Pradel, 2010). Ces réaménagements plus ou moins temporaires permettent alors de diffuser l'image d'une métropole agréable à vivre et attractive à l'échelle locale comme internationale (Moutiez, 2021). De l'autre, les cours d'eau sont « restaurés » ou « renaturés », car la qualité des « milieux » aquatiques est désormais considérée comme constitutive de la préservation de la ressource en eau. Cependant l'aspect ludique ou paysager de ces opérations est souvent indissociable de ses ambitions écologiques affichées au point que de nombreuses critiques émergent : au lieu de chercher à protéger et développer des écosystèmes, ces restaurations se limiteraient souvent à une imitation de la nature dans une optique esthétique (Thébault, 2019).

2. PROBLEMATISATION

Je fais l'hypothèse qu'une nouvelle étape de cette « reconquête » est en train d'être franchie avec le retour de la baignade en rivière, puisqu'elle implique à la fois de donner accès au cours d'eau lui-même et plus uniquement à ses berges, tout en transformant les priorités en matière de partage des usages qui les régissent, de la place de la navigation aux critères et procédés de traitement des eaux.

Je me pencherai sur le cas parisien pour montrer comment la baignade urbaine enclenche un processus de publicisation de l'espace fluvial dans son entier (Moutiez, 2024), qui mène à une renégociation des usages fluviaux entre les habitant·es (au-delà des procédés participatifs institutionnels), la Ville de Paris et les acteur·ices du fleuve.

La combinaison de « trois paramètres d'usages » peut permettre de déterminer le positionnement d'un espace entre public et privé : le statut juridique, les accès possibles (physiques ou perçus) et le degré de régulation. Les cours d'eau urbains français, par exemple, appartiennent au domaine public mais sont globalement affectés à des usages privés exclusifs de navigation, tandis que les aménagements et la législation qui les sous-tendent participent à les rendre inaccessibles au reste de la population. Le caractère « public » en lui-même n'est pas « universel » et arrêté mais « incertain » et « contingent », et relève en fait d'un processus de publicisation (Terzi et Tonnelat, 2017). Pour ces auteurs, les processus de publicisation d'un espace public matériel ou d'un sujet dans la sphère publique relèvent des mêmes principes : un ou plusieurs groupes sociaux cherchent à problématiser une situation de « trouble » émergente. Le problème est ensuite diffusé, sur place ou via des canaux de communication, pour atteindre des groupes indirectement concernés. Si un public se forme autour du problème, les autorités publiques sont alors susceptibles de le recadrer et de désigner des institutions pour le prendre en charge. Ces différentes étapes peuvent dans certains cas engager la publicisation du ou des lieux qui sont associés au problème. D'autres auteur·ices affirment que la publicité des espaces eux-mêmes est modulée par des conflits entre des groupes sociaux qui vont définir temporairement des restrictions d'accès concernant certaines pratiques ou catégories de population. L'accessibilité voire la publicité d'un espace peut donc être amenée à se reconfigurer lorsque de nouvelles pratiques ou problèmes publics apparaissent.

3. METHODOLOGIE

Pour montrer comment les cours d'eau parisiens sont engagés dans un processus de publicisation dans la sphère publique comme dans l'espace matériel, je mobiliserai de nombreux éléments de terrain, en croisant plusieurs méthodologies :

- des entretiens semi-directifs des «acteurs» de la mise à l'agenda, l'encadrement et la gestion de la baignade urbaine d'une part (N=22) et des baigneurs (N=13) d'autre part, complétés par de très nombreux entretiens informels
- 50 sessions d'observation participante de sites de baignade formels et informels
- l'observation de 8 évènements de mise à l'eau militants ou sportifs
- l'observation d'évènements de prospective autour du climat ou des cours d'eau franciliens (N=7)
- l'observation documentaire d'un corpus issu de la Mairie de Paris et l'APUR sur la prise en compte des questions climatiques et l'évolution de la fonction des cours d'eau à l'échelle de la ville

4. DEROULE ET RESULTATS

Si la baignade semble être un vieux serpent de mer de la Ville de Paris depuis la promesse faite par Jacques Chirac de se baigner (lui) dans la Seine en 1988, il faudra attendre les années 2020 pour que des nageur·euses licencié·es réapparaissent officiellement dans le fleuve, après en avoir été exclu·es depuis 2013. Entre temps, les politiques de l'eau municipales ont connu de grandes transformations, et les politiques climatiques, évènementielles et sportives ont intégré l'objectif baignade dans les canaux et la Seine dès 2015. Il a ensuite intégré le dossier de candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques l'année suivante et donné lieu au lancement du Plan baignade et qualité de l'eau qui doit aboutir en 2025.

Dans un premier temps je montrerai comment la baignade en eau libre a été constituée en problème public, in situ comme au sein des services de la Ville de Paris, à la fois parce que le collectif du Laboratoire des Baignades Urbaines Expérimentales (LBUE) a commencé à organiser des baignades collectives dans les cours d'eau pour réclamer le droit de le faire, mais aussi parce qu'un sous-équipement en piscines publiques est pointé du doigt, particulièrement en été. Je montrerai aussi que l'idée d'ouvrir des sites de baignade au sein de la municipalité est antérieure à ce phénomène, puisqu'elle émerge dans un contexte où la place de l'eau et ses usages en ville est réinterrogée par la remunicipalisation de la distribution en eau de Paris (2008-2010). Ces nouveaux sites de baignade à ouvrir finissent par se localiser dans les cours d'eau au moment où ceux-ci sont devenus largement appropriés pour des pratiques de loisirs, et sont de plus en plus associés à une fonction d'espace refuge potentiel en cas de canicule.

Dans un second temps, je montrerai comment la baignade est expérimentée in situ, par la municipalité comme les habitant·es, et que c'est bien dans l'articulation de la baignade formelle et informelle (dite sauvage) que se constitue peu à peu l'ouverture des cours d'eau à ces pratiques. Je prendrai trois cas d'étude : les baignades sauvages organisées par le LBUE dans les canaux parisiens entre 2012 et 2017 (dispositif de baignade de type « pirate »), la Baignade de la Villette installée chaque été dans le bassin éponyme depuis 2017 (dispositif de baignade de type « équipement ») et les baignades programmées directement dans le canal Saint-Martin depuis 2021 par la mairie du Xe, l'opération Ménage ton canal et l'organisateur de course en eau libre Open Swim Star (OSS) (dispositif de baignade de type « évènement »). Je montrerai comment chacun de ces dispositifs a pour objectif de convaincre d'autres acteur·ices comme des habitant·es que la baignade en eau libre à Paris est possible, et comment chacune de ces baignades s'accommode des normes et interdictions en place.

5. DISCUSSION & CONCLUSION

L'étude de ces différents types de dispositifs de baignade permet de montrer que la publicisation des cours d'eau se fait par rapport à des enjeux multiples, en associant baignade formelle et informelle, et procède par étapes.

Des situations de trouble émergent concernant l'accès au rafraichissement et aux loisirs en ville, qui se traduisent par la construction de la baignade en eau libre comme un problème public. Elle est ensuite mise à l'agenda de différentes politiques qui la localisent dans les cours d'eau, afin de répondre à des enjeux affichés comme sociaux et environnementaux. Le processus observé entre alors dans une série de phases et d'expérimentations qui enclenchent la publicisation des lieux considérés eux-mêmes. Les dispositifs de baignade formelle comme informelle qui émergent visent à contourner les contraintes existantes utilisées pour justifier l'interdiction de la pratique. Ils défendent chacun différents types d'accès à l'eau, du plus libre au plus contraint. L'ouverture amorcée des cours d'eau à la baignade se déroule par phases, qui peuvent être concomitantes : en premier lieu il s'agit de créer la pratique. Puis, les acteur·ices ici institutionnel·les vont chercher à la réguler. La phase suivante vise quant à elle à multiplier les occasions de se mettre à l'eau, pour pérenniser la pratique malgré le manque de prise sur le cadre qui la contraint.

Cependant, ces différentes phases d'ouverture du cours d'eau à la baignade restent, à l'image du processus de publicisation, « contingentes » et « incertaines », et ne sont pas « arrêtées » mais perpétuellement en renégociation. L'accès à l'eau peut être restreint à tout moment, car le principe d'interdiction général de la baignade n'est pas levé. L'obtention d'autorisations exceptionnelles dépend de plusieurs acteur·ices et de normes qui peuvent elles-mêmes évoluer, et l'accès à l'eau est révocable à tout moment si des éléments amènent à douter de la qualité de l'eau. L'appropriation de la Seine et des canaux pour la baignade peut ainsi se poursuivre, passer par de nouvelles phases, voire de nouveaux dispositifs, comme s'arrêter pour un temps indéterminé.

Le processus de publicisation engagé par la baignade pousse à se demander quel nouveau partage des usages et des accès les besoins de rafraîchissement peut amener concernant les cours d'eau urbains, dans un contexte ou des stratégies nationales visent par ailleurs à redévelopper la navigation fluviale, vue comme une solution logistique bas carbone.

6. BIBLIOGRAPHIE

MOUTIEZ Julia, 2021, « Se baigner à nouveau dans la Seine : l'héritage promis par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, no 25. Consulté à l'adresse https://journals.openedition.org/paysage/24706

MOUTIEZ Julia, 2024, « Plonger dans les canaux, reconquérir la Seine. Le processus de publicisation enclenché par la baignade parisienne », Géographie et cultures, nos 120 121, p. 161 182.

PRADEL Benjamin, 2010, novembre 27, « Rendez-vous en ville ! Urbanisme temporaire et urbanité évènementielle : les nouveaux rythmes collectifs » (Thèse de Doctorat). Consulté à l'adresse https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00546513

TERZI Cédric et TONNELAT Stéphane, 2017, « The publicization of public space », Environment and Planning A: Economy and Space, vol. 49, no 3, p. 519 536.

THÉBAULT Emma, 2019, octobre 3, « La ville à fleur d'eau : doctrines, techniques et aménagements de l'eau de pluie et des cours d'eau dans l'agglomération parisienne, 1970-2015 » (Thèse de doctorat). Consulté à l'adresse https://theses.hal.science/tel-02529005

7. ILLUSTRATIONS

Illustration (gauche) : Journal de terrain, devant La Baignade du bassin de la Villette, 19 juillet 2022, crédit : Julia Moutiez.

Illustration (droite) : Journal de terrain, parc de la Villette, 16 août 2022, crédit : Julia Moutiez.